**Modèle de lettre D8 :**

**Avis de nouvel examen de la demande**

**[alinéa 32(2)b)]**

Ce modèle est destiné à aider les organismes publics à rédiger la correspondance conformément à la Loi sur l’accès à l’information et la protection de la vie privée. Pour personnaliser ce modèle, veuillez suivre les instructions ci-dessous.

Instructions :

1. Remplacez le texte surligné en jaune et en italique par les renseignements appropriés.
2. Cette lettre doit être signée par le responsable de l’organisme public ou l’agent d’accès à l’information et de protection de la vie privée délégué par celui-ci. La signature et la ligne de signature au bas de la lettre doivent être adaptées en conséquence.
3. Lisez attentivement l’ensemble du contenu de la lettre et apportez toute modification supplémentaire au besoin.
4. Veillez à supprimer toutes les parties de ce modèle surlignées en jaune, y compris cette boîte d’instructions.
5. Copiez le texte sur le papier à en-tête de votre organisme public.

*[Date]*

*[Nom et adresse de l’auteur de la demande]*

Objet : Votre demande de communication de renseignements en vertu de la partie 2 de la Loi sur l’accès à l’information et la protection de la vie privée : Numéro de dossier*[####]*

Bonjour,

Le *[date]*, *[nom de l’organisme public]* a reçu votre demande de communication des documents suivants :

*[décrire les documents demandés]*

Le *[date]*, vous avez été informé que votre demande de communication avait été refusée parce que les renseignements seraient mis à la disposition du public dans les 60 jours suivant la réception de votre demande.

Malheureusement, les renseignements *[n’ont pas encore été/ne seront plus]* mis à la disposition du public. *[Facultatif : expliquer pourquoi les renseignements n’ont pas été ou ne seront pas mis à la disposition du public.]* En conséquence, conformément à l’alinéa 32(2)b) de la Loi sur l’accès à l’information et la protection de la vie privée, nous devons procéder à un nouvel examen de votre demande comme s’il s’agissait d’une nouvelle demande reçue le dernier jour de la période de 60 jours.

Par conséquent, la présente confirme que nous procédons à un nouvel examen de votre demande de communication et que nous ferons tous les efforts raisonnables pour répondre à votre demande par écrit dans les 45 jours à compter du *[date du dernier jour de la période de 60 jours]*.

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec moi *[ou le coordonnateur ou la coordonnatrice de l’accès à l’information et de la protection de la vie privée]* au *[coordonnées]*.

Veuillez agréer mes meilleures salutations.

*[Nom]*

Agent *[OU]* Agente d’accès à l’information et de protection de la vie privée